

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

**AVIS PUBLIC – ADOPTION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-529
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-490 RELATIF AU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS
MUNICIPAUX**

PRENEZ AVIS, conformément aux dispositions de l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 2012-490 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* a été déposé lors de l'assemblée régulière tenue le 6 septembre 2016 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement propose d'interdire à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 4 octobre 2016 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 245, chemin Picard à Shefford.

Le projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 2012-490 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 245, chemin Picard à Shefford, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Fait à Shefford le 9 septembre 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

(s) Sylvie Gougeon

SYLVIE GOUGEON
Directrice générale et secrétaire-trésorière